

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Lettre de Sa Sainteté Benoît XV aux évêques de la Vénétie. — V M. le chanoine Rémi Décarie. — VI Courtes réponses à diverses consultations.

AU PRONE

Le dimanche 12 septembre

On annonce:

La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (mercredi);

Les Quatre-Temps.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 12 septembre

Hors des diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette

Messe du 16e dim., semi-double; mém. du S. Nom de Marie (sans 3e or.); préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. du S. Nom de Marie.

Diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette

Fête du S. Nom de Marie, double de 1e cl. avec octave; mém. du 16e dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 19 septembre

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal.—Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Verdun); du 16, saint Cyprien; du 17, saint Lambert, du 19, saint Janvier.

Diocèse de Sherbrooke.—Du 19 septembre, saint Janvier (Weedon-Station).

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa.—Du 16 septembre, sainte Euphémie (Casselman).

Diocèse d'Haileybury.—Du 14 septembre, la sainte Croix (CATHEDRALE).

Préfecture apostolique d'Ontario-Nord.—Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Folleyet).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 18 septembre, saint Joseph (Mékinac).

Diocèse de Nicolet.—Du 15 septembre, Notre-Dame des Sept-Douleurs. (-de-Pierreville). J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	14 septembre	— Saint-Augustin. — Saint-Cyprien.
Jeudi	16	— Saint-Bruno. — Ecole ménagère Saint-Joseph.
Samedi	18	— Sainte-Anne-des-Plaines. — Saint-François-d'Assise.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, ont été nommés:

- M. l'abbé Narcisse Poulin, vicaire à Sainte-Catherine;
 M. l'abbé J.-Napoléon Labrosse, vicaire à Saint-Clément, Viauville;
 M. l'abbé Charles Gervais, vicaire à Saint-Etienne;
 M. l'abbé Ernest Marsan, vicaire à Sainte-Cunégonde;
 M. l'abbé Albert Gariépy, vicaire à Sainte-Agnès;
 M. l'abbé Honoré Primeau, vicaire à Saint-Joseph;
 M. l'abbé Wilfrid Carbonneau, vicaire à Notre-Dame-des-Victoires;
 M. l'abbé Valérien Pelletier, vicaire au Très-Saint-Rédempteur;
 M. l'abbé Olier Vaillancourt, vicaire à Saint-Eusèbe;
 M. l'abbé Léo Lavigne, vicaire à Saint-Anselme;
 M. l'abbé Alphonse Bolduc, vicaire à Tétraultville;
 M. l'abbé Andronic McNabb, vicaire à Notre-Dame-du-Perpétuel-Se-
 M. l'abbé Rodolphe Joly, vicaire à Saint-Eustache; [cours];
 M. l'abbé Gustave Parizeau, vicaire à Saint-Edouard;
 M. l'abbé Joseph Martin, vicaire à Saint-Lambert;
 M. l'abbé Emile Saint-Maurice, vicaire à Sainte-Geneviève;

M. l'abbé Jean-Baptiste Allaire, professeur au collège de Saint-Jean;
 M. l'abbé Alphonse Cloutier, professeur au séminaire de Saint-Jean;
 M. l'abbé Lionel Gohier, vicaire à Saint-Rémi; [Thérèse;
 M. l'abbé Sylvio Laporte, professeur au collège de Saint-Jean;
 M. l'abbé Alfred Coallier, professeur au collège de Saint-Jean;
 M. l'abbé Urgel Caumartin, professeur au collège de Montréal;
 M. l'abbé Alb. Francoeur, professeur au séminaire de Sainte Thérèse;
 M. l'abbé Henri Grégoire, professeur au collège de Saint-Jean;
 M. l'abbé Joseph Hudon, vicaire à Notre-Dame-de-la-Paix;
 M. l'abbé Paul Jarry, professeur au collège de l'Assomption;
 M. l'abbé Paul-A. Lafontaine, professeur au collège de l'Assomption;
 M. l'abbé Ange-Alb. Melançon, professeur au collège de l'Assomption;
 M. l'abbé Conrad Prévost, vicaire à Villeray;
 M. l'abbé Ernest Rivest, vicaire à Sainte-Cunégonde;
 M. l'abbé Louis-Philippe Roy, professeur au collège de Montréal;
 M. l'abbé Léo Barron, vicaire à Saint-Cyprien;
 M. l'abbé Charles Toupin, vicaire à Maisonneuve;
 M. l'abbé Jean-Louis Chartrand, professeur au séminaire de Sainte-
 M. l'abbé Benoît McLeod, vicaire à Varennes. [Thérèse.;
 M. l'abbé Palménas Georges, professeur au collège de l'Assomption.

LETTRE DE SA SAINTÈTE BENOIT XV AUX EVEQUES DE LA VENETIE ¹

*Très chers fils et vénérables frères,
 salut et bénédiction apostolique,*

NOTRE récente lettre collective nous apprenait que vous êtes anxieusement préoccupés des agitations populaires qui troublent en ce moment la tranquillité de la Vénétie. Vous voyez, en effet, par-delà l'extrême difficulté des épineux problèmes qui sont débattus, le danger que court la foi même. De tout coeur et pour les mêmes motifs, nous

¹ A cause de son importance pour la direction à donner aux oeuvres sociales, qui s'imposent en notre pays comme ailleurs, nous reproduisons cette lettre du Saint-Père qui date déjà de quelques semaines, et dont du reste nous avons déjà parlé ici même.

partageons vos angoisses; d'autant plus que c'est à nous surtout qu'incombe le devoir de ramener les cœurs à une réconciliation chrétienne et de veiller au salut éternel des peuples.

Tout d'abord, vous avez été bien inspirés de créer dans l'intérêt des ouvriers des offices du travail destinés à régler sur la base des principes de la sagesse chrétienne tous différends entre le capital et la main-d'oeuvre. En effet, comme nous l'écrivions récemment encore à l'évêque de Bergame, ces offices peuvent rendre des services précieux, pourvu que leur action s'appuie sur les principes catholiques et qu'en matière religieuse, morale et doctrinale, ils se soumettent docilement à l'autorité ecclésiastique.

Pour guérir les maux que causent ces conflits, l'Eglise a seule, en effet, un remède d'une efficacité certaine, conforme aux lois éternelles de cette justice que partout, en ce moment, l'humanité réclame à grands cris. Ces lois, il est absolument nécessaire de les observer, en s'en tenant toutefois à leurs propres limites, si l'on veut qu'elles demeurent justes et durables. Aussi nous supplions les riches de se montrer largement généreux et de s'inspirer plus de l'équité que de leur droit strict, et, en même temps, nous demandons avec instances aux prolétaires de veiller à ne pas mettre leur foi en péril par des revendications exagérées. Il y a là un piège de nos adversaires. Ils poussent les masses à demander trop, même à l'Eglise, et, une fois déçues, ils les excitent à la défection. Il faut donc s'abstenir de tout excès, et il y a toujours excès quand on recourt à la violence ou qu'on attise les haines entre les classes sociales, quand on méconnaît les multiples inégalités que crée la nature même parmi la fraternité et l'égalité humaines, quand enfin on ne donne pas d'autre but à la vie de l'homme que la conquête des biens de ce monde.

Les pauvres et les malheureux savent bien la tendresse par-

ticulière que nous avons pour eux parce qu'ils sont plus proches de l'idéal de Jésus notre maître. Nous craignons néanmoins que, dans la revendication de ce qui leur est dû, ils n'aillent parfois, oublieux de leurs devoirs, jusqu'à empiéter sur les droits d'autrui, que la religion leur ordonne de tenir pour aussi sacrés que les leurs. Or, ce droit d'autrui, les adversaires leur apprennent à le léser, à la grande satisfaction de ceux qui placent tout le bonheur humain dans cette vie mortelle. Mais le droit lésé crie éternellement vengeance.

Que les prolétaires restent donc de dociles enfants de l'Eglise, celle-ci paraîtrait-elle leur accorder moins que les adversaires. Car, au lieu d'avantages excessifs-mais illusoire, elle leur promet des biens légitimes et durables. Qu'ils se souviennent que, mère de tous les hommes, elle les entoure pourtant, eux, d'une affection de choix, et que, s'il lui arrive de prendre la défense des riches, elle les défend non parce qu'ils sont riches, mais parce qu'ils sont victimes d'attaques injustes. De même, que les riches obéissent à l'Eglise, confiants en son amour et en son impartialité de mère.

En ce qui vous concerne, très chers fils et vénérables frères, mettez tout votre zèle à obtenir du peuple qu'il ne règle les conflits que par des moyens pacifiques. Les associations catholiques étant particulièrement propres à atteindre ce but, vous aurez le devoir d'employer tous les moyens de les faire de plus en plus grandir et prospérer partout. Que des laïques d'élite en soient les principaux artisans. Les jeunes gens y apporteront leur vigoureuse activité; les anciens, leur prudence, leur sagesse et leur expérience pratique. Quant au clergé, il se tiendra à l'écart des agitations et, bien plus encore, des séditions. Il s'efforcera plutôt, donnant les meilleurs conseils par la parole et l'exemple, d'apaiser, quand il en sera besoin, la surexcitation des esprits.

Pour nous, nous recommandons instamment les associations de ce genre à la sympathie tant des ouvriers que des patrons. Nous espérons qu'avec la grâce de Dieu ces associations concourront puissamment au bien commun, surtout si elles se conforment toujours aux ordres de l'autorité ecclésiastique et à la loi de la charité chrétienne.

Comme gage des célestes faveurs et en témoignage de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons très affectueusement à vous, très chers fils et vénérables frères, à tout votre clergé, et aux fidèles confiés à vos soins, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 14 juin 1920, de notre pontificat l'année sixième.

BENOIT XV, pape.

M. LE CHANOINE REMI DECARIE

LE vendredi soir, 20 août, à son presbytère, mourait soudainement, d'une poussée d'angine, dans la soixante-seizième année de son âge, et sa cinquantième tout près de prêtrise, M. l'abbé Marie-Rémi-Clothaire Décarie, chanoine honoraire du diocèse, vicaire forain, ancien juge des causes ecclésiastiques, et curé de Saint-Henri depuis trente-huit ans. C'était l'un des anciens du diocèse, le plus ancien curé de la ville de Montréal encore au ministère, et l'un des prêtres sûrement les plus connus et les plus estimés de notre métropole.

Issu de l'une des plus vieilles familles de l'île de Montréal, dont de nombreux membres ont occupé ou occupent un rang élevé dans le clergé, la magistrature, la vie politique ou administrative du pays, M. le chanoine Décarie, qui comptait lui-

même pas moins de 8 frères et de 3 soeurs, en était, à tout prendre, depuis trente ans passés, la personnalité la plus en vue, et, ces dernières années, comme le patriarche, aimé autant que respecté.

Grand, fort, bien musclé, de figure calme et reposée, avec des traits réguliers, des yeux vifs et pénétrants, un front large, où l'on sentait la pensée se mouvoir à l'aise, presque entièrement chauve et ne portant qu'une couronne de cheveux blancs, ce vénérable curé inspirait tout ensemble le respect et la confiance. Visiblement il était bon, mais ferme aussi. Nous nous rappelons l'avoir entendu, dans une circonstance donnée, où quelqu'un venait d'attaquer, au sujet de questions d'écoles, des idées qui lui étaient chères, dire avec un bon sourire, très franc, mais significatif :

Cet animal n'est pas méchant,
Quand on l'attaque, il se défend...

Révérence gardée, il se peignait lui-même d'un trait. C'était un bon prêtre, charitable et bienveillant ; mais c'était en même temps un énergique, ou, d'un mot plus juste, un caractère. Affable tant qu'on voudra et toujours prêt à entendre raison, il n'était pourtant pas de ceux que la contradiction intimide et les fuyantes compromissions n'étaient pas son fait.

C'est que ce prêtre richement doué, instruit et expérimenté, qui s'y entendait comme pas un dans les choses de la finance et de l'administration, avait subi cette formation austère et forte que donnent les études classiques et l'entraînement du séminaire. Par delà les intérêts de ce monde, il savait qu'il en est d'autres qui l'emportent infiniment. Tout en ne négligeant rien de ce qui peut rendre la vie d'ici-bas plus agréable, ami des sports et fervent de la chasse et de la pêche, il n'oubliait jamais que l'éternité et les jugements de Dieu nous

attendent tous, ce qui est encore le plus sûr moyen de dominer son temps. Ce sont toujours les hommes de foi éclairée, en effet, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse, qui sont les meilleurs chefs et les plus solides guides du peuple.

M. le curé Décarie fut donc un vrai chef et un guide sûr. Fidèle au poste, dévoué et paternel, il a dirigé ses chers paroissiens de Saint-Henri, pendant près de quarante ans, avec un coup d'oeil, un tact et une prudence, dont on ne perdra pas le souvenir. Ce qui vaut plus encore, il leur a fait aimer le bon Dieu et les a gardés excellents chrétiens. Sa mémoire restera longtemps, parmi ses gens, en faveur et en bénédiction.

Il était facile de le voir au jour de ses funérailles et les jours qui ont précédé. Toutes les familles de sa vaste paroisse étaient en deuil. Pères, mères et enfants ont défilé par centaine et par milliers devant son cercueil, où il reposait, paraissant dormir. Des témoins nous l'ont affirmé, on éprouvait sensiblement, à l'aspect de ces foules attristées et émues, que Saint-Henri venait de perdre un vrai père, un vrai pasteur.

• • •

Marie-Rémi-Clothaire Décarie était né à Saint-Laurent, près Montréal, le 5 août 1845. Son père, Gervais Décarie, descendant des premiers colons de Ville-Marie, était cultivateur, et un cultivateur aisé, qui, tout en craignant Dieu, savait conduire ses affaires. Sa mère, Suzanne Bert, femme pieuse et dévouée autant que bonne et de coeur généreux, n'épargnait rien pour assurer à ses enfants une solide éducation chrétienne.

Rémi, comme plusieurs de ses frères, fit ses études, après un court séjour à celui de Saint-Laurent, aux collèges de Montréal et de Sainte-Marie. Le 10 septembre 1871, à 26 ans, il était ordonné prêtre à Lachine par feu Mgr Bourget. Il fut d'abord vicaire à Saint-Polycarpe (1871-1873), puis à Beau-

harnois (1873-1875). Sur les conseils de feu M. le Dr Hings-ton, et de l'avis de Mgr Bourget, il partit ensuite pour l'Ouest, afin d'y trouver un climat plus doux et d'y refaire sa santé un peu compromise. Il fut successivement missionnaire dans l'île Vancouver (1875), vicaire à Oakland, Californie (1875-1876), à Napa (1876-1877), à Dolorès, San Francisco (1877). Revenu à Montréal, il fut quelques mois vicaire à Saint-Jean-Baptiste (1877), puis desservant à Saint-Henri (1877-1879). En 1879, il fut nommé curé de Redford (Ogdensburg), où il remplaçait M. l'abbé Lorrain, rappelé à Montréal, pour en être bientôt le grand vicaire et passer ensuite à l'épiscopat, à Pembroke. Après avoir vécu trois ans (1879-1882) à Redford, M. Décarie revenait à Montréal et était nommé (1882) curé de Saint-Henri, qu'il devait administrer trente-huit ans, et où il est mort, si l'on peut ainsi parler, les armes à la main, c'est-à-dire encore en activité de service à 75 ans.

Ce qu'il a fait à Saint-Henri, nous allons le raconter dans un instant, en reconstituant le texte de la touchante oraison funèbre que Mgr l'archevêque a prononcée sur sa tombe. Mieux que personne, Monseigneur, qui l'appréciait beaucoup, pouvait rendre avec autorité à sa mémoire l'hommage mérité et qui convenait.

Outre ses constants travaux à Saint-Henri, M. le curé Décarie avait vu à la fondation des paroisses qui en ont été détachées: par exemple Sainte-Elisabeth en 1891, et Saint-Irénée en 1903.

En 1897, il avait accompagné Mgr l'archevêque à Rome et avait fait aussi le pèlerinage de Terre-Sainte et celui de Lourdes. Il fut longtemps l'un des assesseurs du tribunal de l'officialité diocésaine. Il était chanoine honoraire depuis 1897 et vicaire forain depuis 1898.

Honoré de la confiance de ses supérieurs, respecté et aimé

profondément de ses paroissiens, tout aussi estimé de ses confrères de la ville et du diocèse, en particulier des nombreux vicaires qui se sont succédé sous sa direction, largement dévoué à toutes les oeuvres d'apostolat et d'éducation auxquelles il eut à présider, homme de savoir et de prudence, pieux et zélé, patriote éprouvé autant que bon prêtre, M. le chanoine-curé de Saint-Henri, ainsi que Monseigneur a si bien sù le dire, laisse dans le coeur de tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un vrai bon pasteur.

Ses funérailles, qui ont eu lieu dans son église de Saint-Henri, le mardi, 24 août, ont revêtu un cachet de solennité remarquablement imposant. Toute la paroisse, on peut l'affirmer, était là. Pas moins de trois cents prêtres assistaient. Trois évêques étaient présents, dont Mgr l'archevêque, ainsi que nous l'avons dit déjà, qui, bien qu'encore malade, avait tenu à rendre les derniers honneurs à la dépouille mortelle de ce prêtre vénérable et vénéré, qui a été l'un de ses collaborateurs les plus dévoués et qu'il considérait comme l'un de ses meilleurs amis.

Nous ne saurions mieux nous même honorer la mémoire de ce très digne et vénéré confrère qu'en donnant en substance, le plus fidèlement possible, l'allocution, si émue et si émouvante, que Sa Grandeur a prononcée aux funérailles.

• • •

Je n'ai pas eu à chercher longtemps, débute Monseigneur, dans les Saintes Lettres, le texte qui convint au prêtre si profondément respecté et si sincèrement aimé qui vient de nous être soudainement ravi. Le souvenir du bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis s'est présenté de lui-même à mon esprit. M. le curé Décarie a été vraiment le bon pasteur qui s'est constamment dépensé pour le bien de ses ouailles et la

prospérité de sa paroisse. Au soir d'une vie de labeur, l'homme a droit sans doute à sa récompense. Mais il est toujours triste de se séparer de ceux que l'on aime, d'un apôtre et d'un conseiller comme celui dont nous déplorons la perte. M. Décarie possédait une constitution robuste, qui défia longtemps toutes les fatigues. C'était un ami des exercices physiques, un grand marcheur. Volontiers il conseillait aux jeunes de s'adonner à ces exercices, estimant que rien n'est plus sain pour l'esprit autant que pour le corps. Mais, si vigoureux qu'il fût, il lui a fallu, lui aussi, s'incliner devant l'inévitable.

Vendredi dernier au soir, après un frugal repas, il conversa avec les membres de son personnel pendant quelques instants, puis il se retira dans ses appartements particuliers. Vers minuit, on entendit des plaintes, on vint à lui et on le trouva affaissé. Le médecin fut mandé, on essaya de ranimer les forces du vénéré malade. " Mon frère, mon frère, déclara-t-il à celui des siens qui partageait depuis longtemps sa vie, je vais mourir. " Son neveu lui administra les derniers sacrements. L'instant d'après, il rendait le dernier soupir. L'angine de poitrine avait fait son oeuvre. La surprise fut grande dans la paroisse et la terrible nouvelle consterna bien des familles. A cette légitime douleur, moi-même et tout le clergé avec moi, nous prenons notre large part.

Il n'y a que quelques semaines, il présidait aux fêtes jubilaires de la supérieure de son couvent de Sainte-Anne avec sa bienveillance et sa distinction accoutumées. Il y a quinze jours, à l'anniversaire de ma consécration épiscopale, il était des nôtres à l'archevêché. Il prolongea même avec nous la conversation, exprimant, par exemple, le désir de vivre toujours avec ses chers paroissiens de Saint-Henri. Ses forces, on le voyait, déclinaient en ces dernières années. Nous espérons quand même le garder encore longtemps à la tête de sa

paroisse. Mais Dieu en a jugé autrement. Que sa sainte volonté soit faite !

« La belle vie de votre regretté curé, continue Monseigneur en s'adressant aux paroissiens de Saint-Henri, est de celles qui se racontent aisément. Né à Saint-Laurent, d'une famille qui, par le nombre et la distinction de ses membres fait depuis si longtemps honneur à notre région, M. Décarie était fier des siens. Un jour, à Rome, dans un voyage où il m'accompagnait, il put dire à Léon XIII, en lui demandant, pour eux, une bénédiction, qu'il ne comptait pas moins de cent quarante-deux neveux et nièces, et le pape les bénit tous avec une effusion particulière. De même, il resta toujours profondément attaché aux maisons où il avait puisé son instruction, au collège de Montréal et au collège Sainte-Marie. Avec quel bonheur, par exemple, il envoyait de Rome, à l'occasion du cinquantième du collège Sainte-Marie, une bénédiction qu'il avait sollicitée du même pape Léon XIII : " J'ai vu Pierre, mandait-il. Quelle joie ! Il veut bien vous bénir à ma demande. Comme j'en suis heureux ! " »

Une fois prêtre, après quelques années de ministère à Saint-Polycarpe et à Beauharnois, les circonstances providentielles voulurent que M. Décarie aille, dans le labeur des missions de l'Ouest et aux Etats-Unis, se préparer à l'actif et important ministère qui l'attendait à Saint-Henri, où il vint, comme desservant, dès 1877, et définitivement, comme curé, en 1882. Ce qu'il a été pour vous, mes frères, vous le savez, vous surtout les anciens paroissiens. On peut proclamer qu'il a tout fait chez vous. Eglise, presbytère, couvent, collège, asile, constructions et réparations, vous lui devez tout. C'est sous sa direction, je veux dire, et par son initiative et son zèle, que vous avez tout fait. Il vous a donné près de quarante ans de sa vie.

Ah ! oui, c'était un bon pasteur, qui s'est largement dévoué

et dépensé pour vous. D'une piété tendre autant que profonde, d'une régularité de séminariste qui ne se démentit jamais, il a cherché constamment à vous faire aimer Notre-Seigneur et sa sainte mère, non seulement en prêchant la dévotion au Saint-Sacrement, au Sacré-Coeur et à la Vierge Marie, mais encore en vous en donnant le premier l'exemple.

En même temps, vous le savez encore, votre curé possédait à un degré élevé les dons et les talents du bon administrateur. Il avait des moyens à lui d'assurer des revenus à vos oeuvres de paroisse. Sa comptabilité et sa tenue des livres étaient constamment à jour et à date. Il soignait toutes choses avec une régularité et une ponctualité qui ne laissaient absolument rien à désirer. Aussi, comme il arrive le plus souvent, cet esprit d'ordre, joint à son sens des affaires, lui valut-il le plus solide succès. Non content de suivre ainsi l'administration de sa paroisse, il fut toujours le premier, avec désintéressement, à travailler aux séparations et aux dessertes des paroisses multiples qui sont nées de la vôtre. Naturellement, ses soins les plus diligents étaient pour votre église, qu'il a voulu et qu'il a faite si belle. Il en parlait souvent. Il en aimait les proportions, le vaste sanctuaire, les beaux tableaux, sa chère statue de Notre-Dame, rapportée un jour de Lourdes. . . .

Que n'aurions-nous pas à dire de son zèle pour les oeuvres d'éducation ? Là non plus, il n'a rien épargné et il ne s'est pas épargné ! Que de soucis et d'attentions le collège des Frères des Ecoles chrétiennes, le couvent des Soeurs de Sainte-Anne et l'asile des Soeurs Grises ne lui ont-ils pas coûté ? Mais il était heureux de tous les sacrifices qu'il s'imposait pour ces oeuvres. Car il en comprenait et en appréciait la valeur et l'importance.

C'est une grande perte, termine Monseigneur, que viennent de faire le diocèse et la paroisse de Saint-Henri en particulier.

Le départ d'un tel pasteur crée un vide difficile à combler. Inclignons-nous pourtant devant la volonté de Dieu et prions pour le regretté disparu. Selon la belle pensée que je lisais un jour sur une inscription funèbre, dans une église de Rome, on peut dire du cher et regretté curé défunt : " Il a vécu dans la vertu, il vit dans notre souvenir, il vivra dans la gloire — *Virtute vixit, memoria vivit, gloria vivet!* "

* * *

Il nous faut tous mourir, et la mort est toujours triste. Mais vraiment, ceux-là sont heureux sur la tombe de qui de pareils éloges peuvent être versés ! La vie et l'oeuvre du vénérable et regretté curé Décarie ne pouvaient être ni plus justement ni plus généreusement appréciées. La population de Saint-Henri en gardera, nous en sommes certain, à jamais, un souvenir reconnaissant. En attendant, suivant le conseil de Mgr l'archevêque, qu'on continue de prier pour le repos de l'âme du pasteur que Dieu vient de rappeler à lui. Devant le Tout-Puissant, nous avons tous besoin d'être aidés.

Dona ei, Domine, requiem! — Donnez-lui, Seigneur, le repos!

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

FETE TITULAIRE de NOTRE-DAME des SEPT-DOULEURS

Est-il bien certain qu'on ne peut faire la fête de N.-D. des Sept-Douleurs le III^e dimanche de septembre, mais le 15 septembre ? Ce changement oblige-t-il les églises titulaires où la fête est double de le classe avec octave, ou seulement les autres ? Est-ce la même chose dans les églises non paroissiales ?

Il est un premier principe qui oblige le clergé et les églises à célébrer les offices de l'Eglise au jour qui leur sont assignés dans la liturgie. Or, dès l'institution de cette fête, en 1814,

ce jour a été le IIIe dimanche de septembre. Tout le clergé et toutes les églises devaient célébrer cette fête en ce jour, même là où elle devait se faire sous le rite double de 1e classe, en qualité de titulaire.

Un second principe oblige également d'accepter les changements que l'Eglise juge à propos de faire à ses fêtes, soit une élévation de rite (comme dernièrement les fêtes de saint Michel et de saint Joseph), soit une diminution de rite (comme saint Joseph, il y a quelques années), soit un changement de jour, comme les saints Servites (12 février) et le saint Nom de Marie (12 septembre), etc. Tous ces changements obligent en conscience, même pour les prêtres et les églises qui ont ces fêtes pour titulaires. Il en est de même dans les chapelles.

Or, en 1908, cette fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, a été élevée du rite double majeur au rite double de 2e classe et exactement un siècle après son institution son jour était changé. Depuis la 2e réforme du bréviaire, en 1913, elle ne se célèbre plus le IIIe dimanche de septembre mais le 15 septembre. Ce dernier changement est devenu obligatoire, depuis 1915, pour les prêtres et pour les églises, même dans les lieux où la fête a droit au rite de 1e classe.

Nous parlons jusqu'ici de la fête elle-même. Il en va autrement si l'on parle de la seule solennité extérieure. Cette solennité peut être faite, soit de droit commun en vertu de la permission accordée en 1913, soit en vertu d'un indult local qui crée un droit particulier. L'Eglise a voulu offrir aux fidèles une sorte de compensation. En enlevant la fête du dimanche pour la reporter à une date fixe, qui ne se rencontre que rarement le dimanche, elle a permis, non imposé, qu'on en fasse la solennité extérieure, par une (seule) messe motive, chantée ou lue, de la fête, le IIIe dimanche de septembre, ancien siège de cette fête. De la sorte, les fidèles peuvent avoir une plus grande facilité pour célébrer cette fête.

Mais au Canada, nous jouissons d'un indult obtenu, en 1852, en faveur de toute fête titulaire d'église paroissiale. Nous devons célébrer la solennité extérieure de ce titulaire ordinairement le dimanche qui suit la fête, quelquefois, le dimanche précédent, d'autres fois le 2e ou le 3e dimanche qui suit, ou un autre dimanche plus reculé. Cette solennité n'est pas libre, mais obligatoire dans toute église paroissiale. Lorsque ce titulaire est la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, cette fête jouit, comme titulaire, de l'ancien indult et de sa solennité le IIIe dimanche de septembre (ou un autre, s'il survenait un empêchement).

Toutefois, lorsque l'église titulaire n'est pas paroissiale, elle ne jouit pas de l'indult de 1852, mais elle garde le droit d'avoir sa solennité libre (non obligatoire) le IIIe dimanche (non un autre).

Notre Ordo provincial indique exactement depuis 1915 la solennité libre accordée à tous en 1913. Mais il ne peut indiquer la solennité dans les églises titulaires, parce qu'elle ne se fait qu'en vertu d'un indult particulier, en qualité de titulaire et qui peut affecter n'importe quelle fête.

Pour résumer disons que la *fête* des Sept-Douleurs doit, depuis 1915, se faire partout le 15 septembre, et sous le rite de 2e classe; là où elle est titulaire, sous le rite de 1e classe, avec octave commune.

La *solennité* peut se faire, sous le même rite de 2e classe, comme la fête, le IIIe dimanche de septembre à l'exclusion de tout autre. Il en est de même dans les églises titulaires non paroissiales, mais alors la solennité est de 1e classe. Toutefois, dans les églises titulaires qui sont paroissiales, la solennité au lieu d'être libre est d'obligation.

J. S.